

Les conventions que nous avons conclues avec les bandes indiennes ne sont pas parfaites. Certaines dispositions accordent des droits à la province alors que les droits des autochtones ne sont pas reconnus, ce qui constitue un outrage envers le peuple indien. Le gouvernement provincial actuel demeure sur la défensive dans le règlement des revendications générales des autochtones.

Avant de nous féliciter trop ouvertement des accords auxquels nous sommes parvenus en ce qui concerne les terres retranchées, il conviendrait sans doute de replacer le tout dans le contexte plus vaste des revendications générales des autochtones. En terminant, j'aimerais citer le témoignage de M. Charles Wesley, porte-parole de bande de la nation Kispaxio, devant la Commission McKenna-McBride en avril 1915. Voici ses mots:

● (1420)

Je tiens à vous dire que la réserve dont vous venez de parler ne nous intéresse pas pour la simple raison que nous ne voulons pas de réserve. A l'origine, ce pays appartenait à nos ancêtres... ce n'est que tout récemment que le gouvernement a envoyé des hommes mesurer les terres qui nous entourent, sans même nous avertir de ce qu'ils faisaient. Ensuite, le gouvernement provincial est venu vendre les terres qui nous entourent. C'était nos vieux campements en amont de la rivière Kispaxio, là où nous avions coutume de pêcher le saumon, ainsi que nos camps de chasse, les bois où nous faisions la cueillette. Et ce à quoi nous nous opposons le plus, c'est votre insistance à nous donner cette réserve. Vous avez mesuré toutes ces terres et vous dites qu'elles vous appartiennent...

Nous voulons que les terres que le gouvernement provincial a vendues nous soient rendues. Vous nous présentez la Bible pour que nous soyons tous de bonne foi. Ces messieurs doivent dire la vérité, l'interprète aussi et moi de même. Il est écrit... que Dieu veut qu'un homme ne prenne pas la terre de son voisin. Les terres données à nos ancêtres s'étendaient au-delà des montagnes et c'est ce que le gouvernement a découpé en petits morceaux. Ces terres étaient notre patrimoine transmis de génération en génération, mais voici qu'on les a vendues; c'est pourquoi nous demandons qu'elles nous soient rendues.

Je suis heureux que le gouvernement ait pu négocier avec certaines bandes et le concours du gouvernement de la Colombie-Britannique pour essayer de régler le problème des terres retranchées des réserves. Ce projet de loi me plaît beaucoup. J'espère que le gouvernement arrivera à conclure d'autres ententes satisfaisantes avec d'autres bandes. J'exhorte par ailleurs le gouvernement fédéral, et surtout le gouvernement provincial, à poursuivre les négociations et à essayer de conclure une entente sur les revendications les plus importantes et les plus fondamentales qu'aient fait les Indiens, revendications qui, d'après mon parti, sont parfaitement fondées.

Des voix: Bravo!

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat pendant quelques minutes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont beaucoup contribué à faciliter les discussions, qui atteignent leur point culminant aujourd'hui, sur la ratification, par le Parlement, d'un accord entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et les Indiens de la Colombie-Britannique qui s'intéressent aux terres retranchées.

Certains de mes collègues ont déjà participé au débat. Ceux qui suivront feront l'historique de cette question qui est en suspens depuis longtemps. La province de la Colombie-Britannique n'a jamais été très satisfaite des conditions rattachées à son entrée dans la Confédération, surtout en ce qui concerne les terres indiennes. En consultant les comptes rendus des débats et des discussions qui se sont tenus en Colombie-Britannique, depuis l'admission de la province dans la Confédération

Règlement des revendications—Réserves

jusqu'à la création de la Commission McKenna-McBride, on constate que les débats sur cette question ont toujours été agressifs. Bien des gens trouvaient que l'on était trop généreux envers les Indiens et que les réserves, les terres qui leur sont réservées, entravaient le développement de la province. A l'heure actuelle, nous avons tous, c'est évident, une opinion beaucoup plus éclairée à ce sujet et nous essayons de réparer certaines des injustices du passé—les supercheries dont nous avons délibérément usé à l'égard de nos frères et sœurs indiens—qui se trouvent dans les contrats que nous avons conclus avec eux et dans les traités et les conventions que nous avons signés avec eux.

En gros, le règlement vise soit à restituer les terres touchées par les dispositions d'amputation, soit, dans les cas où la terre a été aliénée au point où elle ne peut être rendue aux Indiens, à faire en sorte que les deux principaux gouvernements concluent un accord et élaborent une formule permettant de compenser la perte de cette terre par un échange ou un paiement en espèces.

Je voudrais donner un exemple portant sur un cas où des terres ont été confisquées. L'exemple en question concerne la bande de Pentiction et un accord qui est l'un des trois ou quatre à avoir été entièrement négociés. La réserve avait une superficie d'environ 14,000 acres. Sur ce total, 12,000 acres avaient été aliénés. Le gouvernement fédéral doit verser \$13,217,000 à cette bande, et le gouvernement provincial, 1 million de dollars. C'est une des plus grosses indemnités jamais consenties, sinon la plus grosse. Toutes les indemnités ne sont pas aussi importantes, mais cet exemple donne une idée de la gravité des injustices qui ont été commises contre les Indiens de Colombie-Britannique à une certaine époque.

Il faut naturellement savoir que la situation en Colombie-Britannique est très particulière. Il existe des traités dans cette province. Le traité n° 8 touche l'Est et la plus grande partie des terres situées à l'est des montagnes Rocheuses. Le reste de la province ne fait pas l'objet de traités, à l'exception de quelques petits traités qui concernent les basses terres. La situation n'a pas été réglée dans le reste de la province, car aucun traité n'a été négocié. Certains Indiens de la province affirment qu'il n'y a jamais eu aucun règlement, aucun arrangement, qu'ils n'ont en fait jamais choisi de terres et que toutes les terres doivent faire l'objet d'une négociation.

Nous nous réjouissons par conséquent du fait qu'il a été possible d'amener les trois acteurs de ce drame à négocier un accord qui réglera certainement cette question une fois pour toutes, même si l'accord ne sera probablement pas entièrement satisfaisant. J'en suis très heureux. Toutefois, comme le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), je pense que si cet accord permet de régler la question de l'amputation des terres, il n'apportera certainement aucune solution au problème plus général des revendications globales et de certaines revendications précises qui n'ont pas encore été réglées dans la province. Là encore, je préférerais voir régler très rapidement ce problème qui remonte à bien longtemps, en tenant compte le plus possible des droits et des aspirations légitimes des Indiens.

Nous nous trouvons à une période très critique de notre histoire en ce qui a trait aux Indiens. Nous sommes à la croisée des chemins. Une bonne partie des événements importants se sont produits depuis trois ou quatre ans, notamment depuis que nous avons décidé de rapatrier notre Constitution. Naturellement, nous avons dû alors nous demander comment les droits